

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 52 (1994)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Pouvoir et obéissance : le point de vue d'un théologien  
**Autor:** Reymond, Bernard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-140308>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **POUVOIR ET OBÉISSANCE: LE POINT DE VUE D'UN THÉOLOGIEN**

Bernard REYMOND  
*Professeur*  
*Université de Lausanne*

Qu'on demande à un théologien d'intervenir dans un colloque d'économistes et de gestionnaires peut paraître inusité, voir incongru. C'est déjà tout un aspect du problème. Jadis, peut-on dire en forçant le trait, la présence d'un théologien eût été non seulement normale, mais inévitable. Et sur un sujet comme celui-là, on lui eût demandé d'exprimer, non son point de vue, mais la vérité. Il l'eût d'ailleurs fait d'autorité, dans la conviction que son propos s'autorisait de la vérité divine elle-même.

**1. En théologie chrétienne, deux versets du Nouveau Testament balisent la réflexion sur le pouvoir et l'obéissance:**

- "Il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu" (Romains 13:1);
- "Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Actes 5:29).

Ma première thèse s'autorise de deux citations bibliques, ce qui est une démarche classique en théologie. Là encore, nous sommes au coeur de notre problème. Lorsqu'ils entrent en Faculté de théologie, les étudiants découvrent non sans trouble que ces textes n'ont justement pas tout le caractère incontestable, ou du moins indiscutable, qu'on leur prête volontiers, comme s'ils tombaient du ciel indépendamment de toutes circonstances de temps et de lieu.

Sur le chapitre du pouvoir et de l'obéissance, ces deux versets sont des classiques. Mais il n'est pas inutile de rappeler que le premier s'adressait à des chrétiens qui n'avaient aucune part à un pouvoir politique alors aux mains des Romains idolâtres, ce qui aurait pu constituer un cas aggravant, tandis que le second fut la réponse de deux apôtres au collègue des prêtres jérusalémistes qui, forts de leur autorité prétendument garantie par Dieu lui-même, voulaient les réduire au silence. Considérés en référence à Dieu, pouvoir et obéissance ne sont jamais des absolus intemporels, mais des types de relations qui se jouent dans le concret de situations vécues.

**2. Quant au pouvoir, il en découle que, considéré sous l'angle des pouvoirs humains, il n'est jamais un absolu soustrait à toute discussion (cf. K. Popper et son principe de réfutabilité), sauf à tomber dans l'idolâtrie.**

Cette deuxième thèse s'explique presque d'elle-même. Elle semble aller de soi et pourtant les détenteurs du pouvoir sont sans cesse tentés de tomber dans le piège qu'il leur tend. Au siècle dernier est apparue dans le langage populaire, mais aussi dans celui des milieux dirigeants, l'expression "patron de droit divin". Un peu de théologie eût peut-être dissuadé certains de ces patrons de se croire trop infaillibles ou de trop s'engorger dans les privilèges dont ils croyaient pouvoir bénéficier.

La référence à Karl Popper, l'un des grands épistémologues de notre siècle, vient nous rappeler que le problème se pose de manière tout aussi aiguë dans le domaine de la connaissance scientifique. Les théologiens, en l'occurrence, y sont très attentifs. Une affirmation qui ne peut être soumise à discussion, qui se donne donc pour absolue, qui n'est pas révisable, est fautive, parce qu'elle fautive le jeu de l'autorité. Elle se voudrait forte, elle est faible irrémédiablement. C'est valable dans tous les domaines.

**3. Corollairement, l'obéissance en devient tributaire d'un jugement de convenance: je choisis d'obéir, mais en sachant que mon obéissance ne peut sans cesse être remise en question, sauf à engendrer le chaos.**

Évitons tout angélisme: dans notre monde actuel, bien des gens n'ont pas ce choix. Mais dans les entreprises occidentales, si je vois bien, c'est normalement le cas - tout comme dans les Églises! Or ce qui se passe dans les Églises montre que l'un des problèmes actuels tient au fait que l'on voudrait justement constamment remettre en question ses propres choix d'obéissance. Par crainte de tomber dans trop de consentement aux pouvoirs institués? C'est bien possible. Certains ordres religieux connaissent les vœux d'obéissance faits pour la vie. L'expérience montre que cela ne va pas sans périls: quand on fait vœu d'obéir par principe et en toutes circonstances, comment reprendre encore à son compte, en cas de nécessité, la réponse des apôtres au collège des prêtres? L'obéissance aveugle, sacrifiant toute liberté et initiative personnelles, finit toujours par être idolâtre d'une manière ou d'une autre, et compromet l'existence de ceux qui ordonnent comme de ceux qui obéissent.

**4. L'autorité de Dieu et l'obéissance que les hommes lui doivent, y compris sous la forme de leur soumission à des pouvoirs humains, concourent à une même fin: la vie et son déploiement.**

Bertrand Russell, a-t-il été rappelé dans ce colloque, affirmait que la présence du vivant sur la terre s'accompagne toujours de volonté de puissance. Mais des volontés de puissance qui s'entre-choquent sèment la mort. Je m'en tiens au témoignage biblique, que je connais; mais on trouve des constantes semblables dans d'autres religions. Chaque fois que, dans la Bible, intervient le thème de l'autorité divine et de l'obéissance humaine, c'est parce que le maintien de la vie et son épanouissement sont en jeu. Cette même Bible ne mettrait pas aussi constamment en garde contre les obéissances idolâtres si ce n'était dans la conviction qu'il y va de l'épanouissement et de la vie profonde de

ceux et celles qui peuvent consentir à de telles obéissances, ou au contraire en secouer le joug.

Il m'étonnerait qu'une vérité de cet ordre n'ait pas aussi son importance dans la gestion d'un pays ou d'une entreprise.

**5. L'expérience chrétienne du pouvoir et de l'obéissance au cours des siècles montre que leur durcissement et leur absolutisation engendrent finalement la sclérose et le chaos (voir les comportements dictatoriaux dans les Eglises, les familles, les Etats, les entreprises), donc la mort.**

Cette cinquième thèse n'est que le prolongement de la précédente. Mais elle ne reste pertinente aujourd'hui qu'à condition de signaler aussitôt et simultanément, dans la foulée de la troisième thèse, le danger tout aussi grand que font courir actuellement aux institutions ceux et celles qui n'en respectent pas pleinement le jeu. C'est devenu évident, hélas, dans les Eglises protestantes et certains de leurs Synodes: on y voit de jeunes ou de futurs ministres, par peur peut-être de concéder d'avance trop de pouvoir aux exécutifs, ou même aux assemblées délibératives elles-mêmes, ne cesser de remettre en question des décisions déjà prises, ou bien se comporter comme si les instances décisionnelles ne pouvaient avoir pris avant leur arrivée de décisions qui les obligent. Comme me le disait récemment l'un de mes collègues: c'est à se demander si nos Eglises ont encore une "culture d'entreprise"!

**6. Pouvoir et obéissance sont faits pour les humains (et non les humains pour en devenir les victimes), pour leur permettre de vivre ensemble dans un esprit de service mutuel (en perspective chrétienne, voir Ephésiens 6:9, où maîtres et serviteurs sont serviteurs d'un même Maître, le Christ).**

Cette sixième et dernière thèse est une paraphrase, à sa manière, de la déclaration de Jésus selon laquelle "le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat" (Marc 2:2). Les êtres humains ne sont finalement faits ni pour le pouvoir, ni pour l'obéissance, mais pour s'entraider à vivre. D'où cette notion essentielle en perspective chrétienne: pouvoir et obéissance sont à considérer comme des services à rendre à autrui - le pouvoir surtout. Dans le passage de l'épître aux Romains évoqué dans la première thèse, l'apôtre Paul insistait d'ailleurs bien sur le fait que le magistrat est un "serviteur de Dieu pour ton bien". Ailleurs, il disait aux esclaves chrétiens de maîtres chrétiens de les servir et de les aimer "comme des frères". Si donc l'on demande aujourd'hui à un théologien chrétien d'énoncer son point de vue sur un domaine comme celui du pouvoir et de l'obéissance dans l'entreprise, son apport spécifique revient à insister surtout sur l'importance de l'état d'esprit dans lequel on assume la responsabilité du pouvoir ou dans lequel on choisit de consentir à ses directives: c'est prioritairement une affaire de service mutuel.

